

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er mars 2019

CROISSANCE ET TRANSFORMATION DES ENTREPRISES - (N° 1673)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 919

présenté par

Mme Dubost, rapporteure thématique et M. Lescure, rapporteur

ARTICLE 71 BIS AA

À la dernière phrase de l'alinéa 32, substituer aux mots :

« du courtage d'assurances »,

les mots :

« des intermédiaires en opérations de banque et en services de paiement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.